

SAFETY DATA SHEET

Scotts® Turf Builder® Liquid Lawn Food 29-0-3

Section 1. Identification

Product identifier : Scotts® Turf Builder® Liquid Lawn Food 29-0-3
Product code : 320000003286
Other means of identification : S14859
Product type : liquid

Recommended use of the chemical and restrictions on use

Use only in accordance with label directions.

Supplier's details : Scotts Canada Ltd.
6835 Century Ave Suite 202
Mississauga, Ontario L5N 7K2
Canada
905-814-7425
**Emergency telephone number
(with hours of operation)** : Medical Emergencies
1-888-779-7919
Accident and Spill Emergencies
Canutec 1-613-996-6666

Section 2. Hazard identification

Classification of the substance or mixture : EYE IRRITATION - Category 2B

GHS label elements

Signal word : Warning
Hazard statements : Causes eye irritation.

Precautionary statements

General : Read carefully and follow all instructions. Keep out of reach of children. If medical advice is needed, have product container or label at hand.
Prevention : Wash thoroughly after handling.
Response : IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. If eye irritation persists: Get medical advice or attention.
Storage : Not applicable.
Disposal : Not applicable.

Section 3. Composition/information on ingredients

Substance/mixture : Mixture

Ingredient name	Synonyms	% (w/w)	Identifiers
Urea	urea	>= 7 - < 13	CAS: 57-13-6
Potassium chloride	potassium chloride	>= 1 - < 5	CAS: 7447-40-7

There are no ingredients present which, within the current knowledge of the supplier and in the concentrations applicable, are classified as hazardous to health or the environment and hence require reporting in this section.

Occupational exposure limits, if available, are listed in Section 8.

Section 4. First-aid measures

Description of necessary first aid measures

- Eye contact** : Immediately flush eyes with plenty of water, occasionally lifting the upper and lower eyelids. Check for and remove any contact lenses. Continue to rinse for at least 10 minutes. Get medical attention.
- Inhalation** : Remove victim to fresh air and keep at rest in a position comfortable for breathing. If not breathing, if breathing is irregular or if respiratory arrest occurs, provide artificial respiration or oxygen by trained personnel. Get medical attention if adverse health effects persist or are severe. If unconscious, place in recovery position and get medical attention immediately. Maintain an open airway.
- Skin contact** : Flush contaminated skin with plenty of water. Remove contaminated clothing and shoes. Get medical attention if symptoms occur. Wash clothing before reuse. Clean shoes thoroughly before reuse.
- Ingestion** : Wash out mouth with water. If material has been swallowed and the exposed person is conscious, give small quantities of water to drink. Do not induce vomiting unless directed to do so by medical personnel. Get medical attention if adverse health effects persist or are severe. Never give anything by mouth to an unconscious person.

Most important symptoms/effects, acute and delayed

Potential acute health effects

- Eye contact** : Causes eye irritation.
- Inhalation** : No known significant effects or critical hazards.
- Skin contact** : No known significant effects or critical hazards.
- Ingestion** : No known significant effects or critical hazards.

Over-exposure signs/symptoms

- Eye contact** : Adverse symptoms may include the following: irritation, watering, redness
- Inhalation** : No specific data.
- Skin contact** : No specific data.
- Ingestion** : No specific data.

Indication of immediate medical attention and special treatment needed, if necessary

- | | | |
|-----------------------------------|---|---|
| Notes to physician | : | Treat symptomatically. Contact poison treatment specialist immediately if large quantities have been ingested or inhaled. |
| Specific treatments | : | No specific treatment. |
| Protection of first-aiders | : | No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training. |

See toxicological information (Section 11)

Section 5. Fire-fighting measures

Extinguishing media

- | | | |
|---|---|---|
| Suitable extinguishing media | : | Use an extinguishing agent suitable for the surrounding fire. |
| Unsuitable extinguishing media | : | None known. |
| Specific hazards arising from the chemical | : | In a fire or if heated, a pressure increase will occur and the container may burst. |
| Hazardous thermal decomposition products | : | Decomposition products may include the following materials: carbon dioxide, carbon monoxide, nitrogen oxides, halogenated compounds, metal oxide/oxides |
| Special protective actions for fire-fighters | : | Promptly isolate the scene by removing all persons from the vicinity of the incident if there is a fire. No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training. |
| Special protective equipment for fire-fighters | : | Fire-fighters should wear appropriate protective equipment and self-contained breathing apparatus (SCBA) with a full face-piece operated in positive pressure mode. |

Section 6. Accidental release measures

Personal precautions, protective equipment and emergency procedures

- | | | |
|------------------------------------|---|--|
| For non-emergency personnel | : | No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training. Evacuate surrounding areas. Keep unnecessary and unprotected personnel from entering. Do not touch or walk through spilled material. Avoid breathing vapor or mist. Provide adequate ventilation. Wear appropriate respirator when ventilation is inadequate. Put on appropriate personal protective equipment. |
| For emergency responders | : | If specialized clothing is required to deal with the spillage, take note of any information in Section 8 on suitable and unsuitable materials. See also the information in "For non-emergency personnel". |
| Environmental precautions | : | Avoid dispersal of spilled material and runoff and contact with soil, waterways, drains and sewers. Inform the relevant authorities if the product has caused environmental pollution (sewers, waterways, soil or air). |

Methods and materials for containment and cleaning up

- | | | |
|--------------------|---|--|
| Small spill | : | Stop leak if without risk. Move containers from spill area. Absorb |
|--------------------|---|--|

Large spill

- with an inert material and place in an appropriate waste disposal container. Dispose of via a licensed waste disposal contractor.
- : Stop leak if safe to do so. Dike spill area and do not allow product to reach soil, surface water, ground water or sewers. Contain and collect spillage with non-combustible, absorbent material and place in container for disposal. Stop leak if without risk. Move containers from spill area. Approach release from upwind. Prevent entry into sewers, water courses, basements or confined areas. Wash spillages into an effluent treatment plant or proceed as follows. Dispose of via a licensed waste disposal contractor. Contaminated absorbent material may pose the same hazard as the spilled product. Contain and collect spillage with non-combustible, absorbent material e.g. sand, earth, vermiculite or diatomaceous earth and place in container for disposal according to local regulations.

Section 7. Handling and storage

Precautions for safe handling**Protective measures**

- : Put on appropriate personal protective equipment (see Section 8). Do not ingest. Avoid contact with eyes, skin and clothing. Avoid breathing vapor or mist. Keep in the original container or an approved alternative made from a compatible material, kept tightly closed when not in use. Empty containers retain product residue and can be hazardous. Do not reuse container.

Advice on general occupational hygiene

- : Eating, drinking and smoking should be prohibited in areas where this material is handled, stored and processed. Workers should wash hands and face before eating, drinking and smoking. Remove contaminated clothing and protective equipment before entering eating areas. See also Section 8 for additional information on hygiene measures.

Conditions for safe storage, including any incompatibilities

- : Store in accordance with local regulations. Store in original container protected from direct sunlight in a dry, cool and well-ventilated area, away from incompatible materials (see Section 10) and food and drink. Keep container tightly closed and sealed until ready for use. Containers that have been opened must be carefully resealed and kept upright to prevent leakage. Do not store in unlabeled containers. Use appropriate containment to avoid environmental contamination. See Section 10 for incompatible materials before handling or use.

Section 8. Exposure controls/personal protection

Control parameters**Occupational exposure limits**

Ingredient name	Exposure limits
Urea	OARS WEEL (1999-01-01). [Urea] TWA 8 hours: 10 mg/m ³

Biological exposure indices**Appropriate engineering controls**

- : Good general ventilation should be sufficient to control worker

- Environmental exposure controls** :
- exposure to airborne contaminants.
 - Emissions from ventilation or work process equipment should be checked to ensure they comply with the requirements of environmental protection legislation. In some cases, fume scrubbers, filters or engineering modifications to the process equipment will be necessary to reduce emissions to acceptable levels.

Individual protection measures

- Hygiene measures** :
- Wash hands, forearms and face thoroughly after handling chemical products, before eating, smoking and using the lavatory and at the end of the working period. Appropriate techniques should be used to remove potentially contaminated clothing. Wash contaminated clothing before reusing. Ensure that eyewash stations and safety showers are close to the workstation location.

- Eye/face protection** :
- Safety eyewear complying with an approved standard should be used when a risk assessment indicates this is necessary to avoid exposure to liquid splashes, mists, gases or dusts. If contact is possible, the following protection should be worn, unless the assessment indicates a higher degree of protection: chemical splash goggles.

Skin protection

- Hand protection** :
- Chemical-resistant, impervious gloves complying with an approved standard should be worn at all times when handling chemical products if a risk assessment indicates this is necessary. Considering the parameters specified by the glove manufacturer, check during use that the gloves are still retaining their protective properties. It should be noted that the time to breakthrough for any glove material may be different for different glove manufacturers. In the case of mixtures, consisting of several substances, the protection time of the gloves cannot be accurately estimated.

- Body protection** :
- Personal protective equipment for the body should be selected based on the task being performed and the risks involved and should be approved by a specialist before handling this product.

- Other skin protection** :
- Appropriate footwear and any additional skin protection measures should be selected based on the task being performed and the risks involved and should be approved by a specialist before handling this product.

- Respiratory protection** :
- Based on the hazard and potential for exposure, select a respirator that meets the appropriate standard or certification. Respirators must be used according to a respiratory protection program to ensure proper fitting, training, and other important aspects of use.

Section 9. Physical and chemical properties

The conditions of measurement of all properties are at standard temperature and pressure unless otherwise indicated.

Appearance

- Physical state** : liquid
- Colour** : Clear Colorless.
- Odour** : Amine-like.
- Odour threshold** : Not available.

pH	:	10.8
Melting point/freezing point	:	Not available.
Boiling point or initial boiling point and boiling range	:	Not available.
Flash point	:	Not available.
Evaporation rate	:	Not available.
Flammability	:	Not available.
Lower and upper explosion limit/flammability limit	:	Lower: Not available. Upper: Not available.
Vapour pressure	:	Not available.
Relative vapour density	:	Not available.
Relative density	:	Not available.
Density	:	1.33 g/cm ³
Solubility in water	:	Not available.
Partition coefficient: n-octanol/water	:	Not available.
Auto-ignition temperature	:	Not available.
Decomposition temperature	:	Not available.
Viscosity	:	Dynamic : Not available. Kinematic : Not available.

Particle characteristics

Median particle size	:	Not available.
-----------------------------	---	----------------

Section 10. Stability and reactivity

Reactivity	:	No specific test data related to reactivity available for this product or its ingredients.
Chemical stability	:	The product is stable.
Possibility of hazardous reactions	:	Under normal conditions of storage and use, hazardous reactions will not occur.
Conditions to avoid	:	No specific data.
Incompatible materials	:	No specific data.
Hazardous decomposition products	:	Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced.

Section 11. Toxicological information
--

Information on toxicological effects**Acute toxicity**

Product/ingredient name	Result
Scotts® Turf Builder® Liquid Lawn Food 29-0-3	Rat - Oral - LD50 > 5,000 mg/kg Rat - Dermal - LD50 > 5,000 mg/kg

	Rat - Inhalation - LC50 Dusts and mists > 5 mg/l [4 h]
--	--

Conclusion/Summary : No known significant effects or critical hazards.

Skin corrosion/irritation

Product/ingredient name	Result
Scotts® Turf Builder® Liquid Lawn Food 29-0-3	Rabbit - Skin - Erythema/Eschar <u>Irritation score</u> : 1.0 Fully reversible in 7 days or less
Urea	Human - Skin - Moderate irritant <u>Duration of treatment/exposure</u> : 24 hrs Human - Skin - Mild irritant <u>Duration of treatment/exposure</u> : 72 hrs

Conclusion/Summary : Non-irritating

Serious eye damage/eye irritation

Product/ingredient name	Result
Scotts® Turf Builder® Liquid Lawn Food 29-0-3	Rabbit - Eyes - Redness of the conjunctivae <u>Irritation score</u> : 2.0 Fully reversible in 7 days or less
Potassium chloride	Rabbit - Eyes - Mild irritant <u>Duration of treatment/exposure</u> : 24 hrs

Conclusion/Summary : Mildly irritating

Respiratory corrosion/irritation

Not available.

Conclusion/Summary : May cause respiratory irritation

Respiratory or skin sensitization

Product/ingredient name	Result
Scotts® Turf Builder® Liquid Lawn Food 29-0-3	Guinea pig - Skin <u>Result</u> : Not sensitizing

Skin

Conclusion/Summary : Not sensitizing - based on the individual components.

Respiratory

Conclusion/Summary : Not sensitizing - based on the individual components.

Germ cell mutagenicity

Not available.

Conclusion/Summary : No known significant effects or critical hazards.

Carcinogenicity

Not available.

Conclusion/Summary : No known significant effects or critical hazards.

Reproductive toxicity

Not available.

Conclusion/Summary : No known significant effects or critical hazards.

Specific target organ toxicity (single exposure)

Not available.

Specific target organ toxicity (repeated exposure)

Not available.

Aspiration hazard

Not available.

Information on the likely routes of exposure

Not available.

Potential acute health effects

Eye contact	:	Causes eye irritation.
Inhalation	:	No known significant effects or critical hazards.
Skin contact	:	No known significant effects or critical hazards.
Ingestion	:	No known significant effects or critical hazards.

Symptoms related to the physical, chemical and toxicological characteristics

Eye contact	:	Adverse symptoms may include the following: irritation, watering, redness
Inhalation	:	No specific data.
Skin contact	:	No specific data.
Ingestion	:	No specific data.

Delayed and immediate effects and also chronic effects from short and long term exposure**Short term exposure**

Potential immediate effects : Not available.

Potential delayed effects : Not available.

Long term exposure

Potential immediate effects : Not available.

Potential delayed effects : Not available.

Potential chronic health effects

Not available.

Conclusion/Summary : No known significant effects or critical hazards.

General : No known significant effects or critical hazards.

Carcinogenicity : No known significant effects or critical hazards.

Mutagenicity : No known significant effects or critical hazards.

Reproductive toxicity : No known significant effects or critical hazards.

Numerical measures of toxicity

Acute toxicity estimates

Not available.

Section 12. Ecological information

Toxicity

Conclusion/Summary : Not available.

Persistence and degradability

Conclusion/Summary : Not available.

Mobility in soil

Soil/Water partition coefficient : Not available.

Other adverse effects

No known significant effects or critical hazards.

Section 13. Disposal considerations

Disposal methods : The generation of waste should be avoided or minimized wherever possible. Disposal of this product, solutions and any by-products should at all times comply with the requirements of environmental protection and waste disposal legislation and any regional local authority requirements. Dispose of surplus and non-recyclable products via a licensed waste disposal contractor. Waste should not be disposed of untreated to the sewer unless fully compliant with the requirements of all authorities with jurisdiction. Waste packaging should be recycled. Incineration or landfill should only be considered

when recycling is not feasible. This material and its container must be disposed of in a safe way. Care should be taken when handling emptied containers that have not been cleaned or rinsed out. Empty containers or liners may retain some product residues. Avoid dispersal of spilled material and runoff and contact with soil, waterways, drains and sewers.

Section 14. Transport information

	TDG Classification	IMDG	IATA
UN number	Not Regulated.	Not Regulated.	Not Regulated.
UN proper shipping name			
Transport hazard class(es)	Not Regulated.	Not Regulated.	Not Regulated.
Packing group	-	-	-
Environmental hazards	No.	No.	No.

Special precautions for user : Transport within user's premises: always transport in closed containers that are upright and secure. Ensure that persons transporting the product know what to do in the event of an accident or spillage.

Section 15. Regulatory information

Canadian lists

Canadian NPRI : None of the components are listed.
CEPA Toxic substances : None of the components are listed.

Inventory list : All ingredients are listed on the DSL or are not required to be listed.

Canada

Section 16. Other information

History

Date of printing : 04/17/2025
Date of issue/Date of revision : 04/17/2025
Date of previous issue : 00/00/0000
Version : 1.0

Prepared by	:	U83900
Key to abbreviations	:	ATE = Acute Toxicity Estimate BCF = Bioconcentration Factor DOT = Department of Transportation GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals HPR = Hazardous Products Regulations IATA = International Air Transport Association IBC = Intermediate Bulk Container IMDG = International Maritime Dangerous Goods IMO = International Maritime Organization LogPow = logarithm of the octanol/water partition coefficient MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978. ("Marpol" = marine pollution) N/A = Not available SGG = Segregation Group TDG = Transportation of Dangerous Goods UN = United Nations

Procedure used to derive the classification

Classification	Justification
EYE IRRITATION - Category 2B	On basis of test data

References : Not available.

Notice to reader

To the best of our knowledge, the information contained herein is accurate. However, neither the above-named supplier, nor any of its subsidiaries, assumes any liability whatsoever for the accuracy or completeness of the information contained herein. Final determination of suitability of any material is the sole responsibility of the user. All materials may present unknown hazards and should be used with caution. Although certain hazards are described herein, we cannot guarantee that these are the only hazards that exist.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Scotts® Turf Builder® Engrais liquide pour la pelouse 29-0-3

Rubrique 1. Identification

Identificateur de produit : Scotts® Turf Builder® Engrais liquide pour la pelouse 29-0-3
Code du produit : 320000003286
Autres moyens d'identification : S14859
Type de produit : liquide

Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Lire l'étiquette avant l'emploi.

Données relatives au fournisseur : Scotts Canada Ltd.
6835 Century Ave Suite 202
Mississauga, Ontario L5N 7K2
Canada
905-814-7425

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : Urgences médicales
1-888-779-7919
Accident et cas d'urgence
Canutec 1-613-996-6666

Section 2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange : IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement : Attention
Mentions de danger : Provoque une irritation oculaire.

Conseils de prudence

Généralités : Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Prévention : Se laver soigneusement après manipulation.
Intervention : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Stockage : Non applicable.
Élimination : Non applicable.

Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Mélange

Nom des composants	Synonymes	% (p/p)	Identifiants
Urea	urée	$\geq 7 - < 13$	CAS: 57-13-6
Potassium chloride (KCl)	chlorure de potassium	$\geq 1 - < 5$	CAS: 7447-40-7

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers secours

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une irritation oculaire.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux	:	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation, larmolement, rougeur
Inhalation	:	Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	:	Aucune donnée spécifique.
Ingestion	:	Aucune donnée spécifique.

Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note au médecin traitant	:	Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements spécifiques	:	Pas de traitement particulier.
Protection des sauveteurs	:	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Voir Information toxicologique (section 11)

Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Aucun connu.
Dangers spécifiques du produit	:	L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
Risque lié aux produits de décomposition thermique	:	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, composés halogénés, oxyde/oxydes de métal
Mesures spéciales de protection pour les pompiers	:	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie	:	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	:	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit
---------------------------------	---	---

- répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** :
- Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».
- Précautions pour la protection de l'environnement** :
- Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement accidentel** :
- Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** :
- Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

Rubrique 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** :
- Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** :
- Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

- Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités** :
- Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des composants	Limites d'exposition
Urea	OARS WEEL (1999-01-01). MPT: 10 mg/m3

Indices d'exposition biologique

- Contrôles techniques appropriés** :
- Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** :
- Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** :
- Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Protection des yeux/du visage** :
- Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** :
- Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors

	de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.
Protection corporelle	: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
Autre protection cutanée	: Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
Protection respiratoire	: En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

Aspect

État physique	: liquide
Couleur	: clair Incolore.
Odeur	: Amine.
Seuil olfactif	: Non disponible.
pH	: 10.8
Point de fusion/point de congélation	: Non disponible.
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: Non disponible.
Point d'éclair	: Non disponible.
Taux d'évaporation	: Non disponible.
Inflammabilité	: Non disponible.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	: Seuil minimal: Non disponible. Seuil maximal: Non disponible.
Pression de vapeur	: Non disponible.
Densité de vapeur relative	: Non disponible.
Densité relative	: Non disponible.
Masse volumique	: 1.33 g/cm ³
Solubilité dans l'eau	: Non disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	:	Non disponible.
Température de décomposition	:	Non disponible.
Viscosité	:	Dynamique : Non disponible. Cinématique : Non disponible.

Caractéristiques particulières

Taille des particules moyenne	:	Non disponible.
-------------------------------	---	-----------------

Rubrique 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	:	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
Stabilité chimique	:	Le produit est stable.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	:	Aucune donnée spécifique.
Matières incompatibles	:	Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat
Scotts® Turf Builder® Engrais liquide pour la pelouse 29-0-3	Rat - Voie orale - DL50 > 5,000 mg/kg Rat - Voie cutanée - DL50 > 5,000 mg/kg Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards > 5 mg/l [4 h]

Conclusion/Résumé	:	Aucun effet important ou danger critique connu.
-------------------	---	---

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom du produit/composant	Résultat
Scotts® Turf Builder® Engrais liquide pour la pelouse 29-0-3	Lapin - Peau - Érythème/Escarre <u>Potentiel d'irritation</u> : 1.0 Entièrement réversible en 7 jours ou moins
Urea	Humain - Peau - Irritant moyen <u>Durée du traitement/de l'exposition</u> : 24 hrs

	Humain - Peau - Faiblement irritant <u>Durée du traitement/de l'exposition:</u> 72 hrs
--	--

Conclusion/Résumé : Non-irritant

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Nom du produit/composant	Résultat
Scotts® Turf Builder® Engrais liquide pour la pelouse 29-0-3	Lapin - Yeux - Rougeur des conjonctives <u>Potentiel d'irritation:</u> 2.0 Entièrement réversible en 7 jours ou moins
Potassium chloride (KCl)	Lapin - Yeux - Faiblement irritant <u>Durée du traitement/de l'exposition:</u> 24 hrs

Conclusion/Résumé : Légèrement irritant

Corrosion/irritation respiratoire

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Peut causer une irritation des voies respiratoires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Nom du produit/composant	Résultat
Scotts® Turf Builder® Engrais liquide pour la pelouse 29-0-3	cobaye - Peau <u>Résultat:</u> Non sensibilisant

Peau

Conclusion/Résumé : Non-sensibilisant, d'après les composants individuels.

Respiratoire

Conclusion/Résumé : Non-sensibilisant, d'après les composants individuels.

Mutagénicité des cellules germinales

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	:	Provoque une irritation oculaire.
Inhalation	:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	:	Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux	:	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation, larmoiement, rougeur
Inhalation	:	Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	:	Aucune donnée spécifique.
Ingestion	:	Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats	:	Non disponible.
Effets potentiels différés	:	Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats	:	Non disponible.
Effets potentiels différés	:	Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Généralités	:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction	:	Aucun effet important ou danger critique connu.

Mesures numériques de la toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Rubrique 12. Informations écologiques

Toxicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Persistence et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau : Non disponible.

Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination :

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Rubrique 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non classé comme dangereux	Non classé comme dangereux	Non classé comme dangereux
Désignation officielle de transport de l'ONU			
Classe(s) de danger pour le transport	Non classé comme dangereux	Non classé comme dangereux	Non classé comme dangereux
Groupe d'emballage	-	-	-
Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Aucun des composants n'est répertorié.
Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Liste d'inventaire : Tous les ingrédients figurent sur la LIS ou ne sont pas tenus d'être inscrits.
Canada

Rubrique 16. Autres informations

Historique

Date d'impression : 04/17/2025
Date d'édition/Date de révision : 04/17/2025
Date de la précédente édition : 00/00/0000
Version : 1.0
Élaborée par : U83900

Légende des abréviations

- : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
FBC = Facteur de bioconcentration
DOT = Département du Transport
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
RPD = Règlement sur les produits dangereux
IATA = Association international du transport aérien
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
OMI = Organisation maritime internationale
LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
N/A = Non disponible
SGG = Groupe de séparation
TMD = Transport des marchandises dangereuses
NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour déduire la classification

Classification	Justification
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B	D'après les données d'essai

Références

- : Non disponible.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.